



ADHESION READHESION TRANSFERT RENOUELEMENT

CONFIDENTIEL

FÉDÉRATION MOTOCYCLISTE DU QUÉBEC
 ☎ (514) 252-8121 • 📠 (514) 252-7857
 ✉ fmq@fmq.qc.ca • www.fmq.qc.ca

Ass. : _____
 Numéro ass. : _____

Carte familiale
 Oui ➔ Chacune des personnes doit compléter son formulaire.

Veillez compléter en LETTRES MOULÉES les cases blanches là où l'information pré-imprimée est inexacte ou manquante

Nom de famille _____ **Prénom** _____ **N° de membre** _____
(Région/Association) Numéro

Adresse (précisez no. d'appartement ou de condo, s'il en est)

No _____

Municipalité _____ **Code postal** _____

Sexe Homme Femme **Date de naissance** AA MM JJ _____ **Courriel** _____

Téléphone (résidence) _____ **Téléphone (travail ou cellulaire)** _____ **Poste** _____ **Année d'adhésion à la FMQ** _____

Profession _____ **Employeur** _____

Marque de la moto _____ **Modèle** _____ **Cylindrée** _____ **Année** _____ **Nombre de moto(s) possédées à ce jour** _____

Nom de votre COMPAGNIE d'assurance _____ **Nom de votre COURTIER d'assurance** _____

Utilisation de la moto (crochez) **Loisir seulement** **Loisir, travail parfois** **Loisir et travail** **Seul véhicule**

Nombre d'années d'expérience motocycliste _____ **Nombre d'années de permis de conduire de motocycliste (classe 6A)** _____ **Nombre de kilomètres parcourus l'an dernier** _____

N° de membre du conjoint(e) _____ **Nom de famille du conjoint(e)** _____ **Prénom** _____

Carte familiale (autre membre à la même adresse)
 N° _____ Nom de famille _____ Prénom _____

12 Comment avez-vous connu la Fédération motocycliste du Québec

J'autorise mon association affiliée à la FMQ à publier mon nom, numéro de téléphone et courriel.

14 **Avez-vous suivi le cours Moto-Pro FMQ ?** OUI NON
Si oui, en quelle année ? _____
15 **Désirez-vous suivre ce cours ?** OUI NON
16 **Avez-vous eu un accident de moto au cours de la dernière année ?** OUI NON

Conformément à la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, j'autorise expressément mon assureur à fournir sur demande à la FMQ tout renseignement relatif à mon dossier d'assurance-moto, notamment sur tout sinistre.* Cette autorisation annule et remplace tout refus antérieur. Toutefois, si vous ne désirez pas accorder cette autorisation, apposez vos initiales ici : _____

Je désire adhérer à une association affiliée à la FMQ et certifie avoir pris connaissance du verso de la présente _____ \$

Signature du membre _____ Date _____ Montant ci-inclus _____
À compléter obligatoirement par le responsable de l'association
Je certifie que ce membre a été informé des critères de la FMQ et de notre Association.

Nom du responsable de l'Association (en lettre moulées) _____
 Signature du responsable _____ Date _____

Les conditions à l'endos de ce formulaire font partie intégrante de cette demande
 * La divulgation de ces renseignements permet à la FMQ de pouvoir négocier des protections et des primes d'assurances plus avantageuses et de mettre sur pied des programmes de sécurité, le tout pour le plus grand bénéfice des membres.

05/2010



CODE DE DÉONTOLOGIE

FÉDÉRATION MOTOCYCLISTE DU QUÉBEC

9675, Papineau, bureau 460, Montréal (Québec) H2B 3C8

☎ (514) 252-8121 • 📠 (514) 252-7857

✉ fmq@fmq.qc.ca • ☆ www.fmq.qc.ca

TOUT MEMBRE D'ASSOCIATION DOIT :

- Respecter et se conformer aux lois en vigueur.
- Toujours avoir un comportement honorant la FMQ.
- Faire preuve de courtoisie et de civisme dans son comportement sur la route.
- Toujours maintenir sa moto silencieuse et sécuritaire.
- Être disponible face aux autorités dans le cas de catastrophes importantes.
- Aider, dans la mesure du possible, un motocycliste ou automobiliste en difficulté sur la route.
- Ne pas porter sur ses vêtements ou sur sa moto aucun slogan, écusson, insigne ou autre qui causent préjudice à la FMQ.

Sur la question du port des écussons (patches), la Fédération motocycliste du Québec ne reconnaît que l'utilisation et le port des écussons (patches) à l'effigie d'Associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, dont le diamètre ne dépasse pas quatre (4) pouces. *[Décision prise lors de la réunion du Conseil d'administration de la FMQ tenue à St-Hyacinthe le 8 avril 1994]*

Les membres d'Associations qui, pour une raison ou une autre, portant ou arborant de façon privée ou publique un ou des écussons (patches) d'un diamètre supérieur à quatre (4) pouces à l'effigie d'associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, le font ainsi à leurs propres risques, sous leur propre et entière responsabilité.

En conséquence, la Fédération motocycliste du Québec et toutes ses composantes se dégagent de toute responsabilité, qu'elle soit de nature civile, délictuelle ou autre, quant aux conséquences pouvant résulter de la possession, de l'utilisation ou du port d'écussons (patches) qui ne répondent pas aux critères susmentionnés.

Adopté à l'unanimité.

LA FMQ ET/OU VOTRE ASSOCIATION SE RESERVENT LE DROIT :

- De refuser toute demande d'adhésion/réadhésion ou renouvellement.
- D'expulser tout membre d'Association qui ne se conforme pas au code de déontologie FMQ.

PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS PAR LA FÉDÉRATION

1. Représentation auprès de divers organismes et instances gouvernementales;
2. Abonnement au Motocycliste;
3. Prévention-Sécurité:
 - clinique de réadaptation
 - cours de perfectionnement (Moto-Pro FMQ);
4. Régime d'assurance-moto très avantageux;
5. Possibilité de participer aux activités de l'Association, de la Région ou de la Fédération;
6. Rencontres avec des adeptes du motocyclisme;
7. Diverses ententes de produits et services aux membres d'Associations.

LA COTISATION N'EST PAS REMBOURSABLE

PROCÉDURE DE RENOUELEMENT

Une participation minimale aux activités peut être exigée pour pouvoir renouveler votre carte de membre au sein de votre association affiliée. Informez-vous auprès de votre Association.

TRANSFERT D'ASSOCIATION

Si vous désirez changer d'Association affiliée, vous devez apporter ce formulaire (avec les correctifs s'il y a lieu) à l'Association de votre choix. L'Association avisera la Fédération motocycliste du Québec de ces changements et elle vous remettra une nouvelle carte de membre émise par la FMQ.